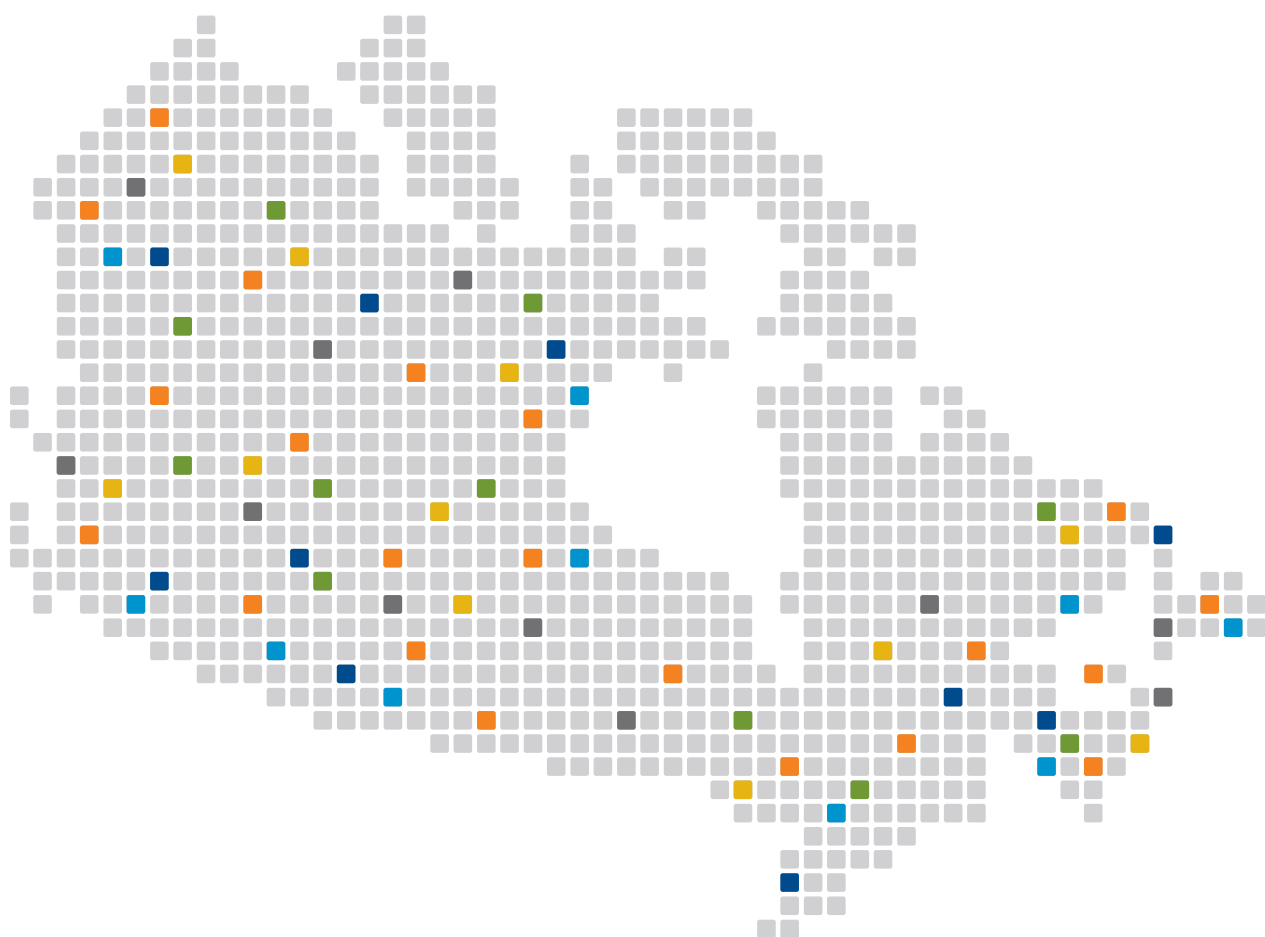


LE TEMPS EST VENU

de préparer notre avenir



CADRE D'UNIFICATION DE LA PROFESSION COMPTABLE CANADIENNE



VISION DE LA PROFESSION

Incarner le titre comptable canadien par excellence, reconnu internationalement comme une référence en affaires, qui protège et sert au mieux l'intérêt public.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'UNIFICATION

Les principes directeurs forment le cadre pour l'unification de la profession et la réalisation de la vision.

1 Évolution vers un titre unique

- La nouvelle profession adoptera le titre canadien de «comptable professionnel agréé» (CPA).
- Tous les membres en règle actuels obtiendront le titre de leur nouvel ordre provincial de CPA une fois adoptées les dispositions législatives pertinentes.
- Pendant 10 ans, tous les membres portant le nouveau titre de CPA **devront** l'utiliser avec leur titre actuel. Aucun membre ne pourra afficher le titre de CPA sans l'accompagner de son titre d'origine, comme suit :
 - **Prénom et nom, CPA, CA**
 - **Prénom et nom, CPA, CMA**
 - **Prénom et nom, CPA, CGA**
- Au bout de 10 ans, le membre pourra s'il le souhaite n'utiliser que le titre de CPA.

2 Maintien des titres actuels

- Les membres actuels conserveront leur titre professionnel respectif.
- Aucun membre ne se verra octroyer automatiquement le titre professionnel existant d'une autre organisation.
- Les organisations nationale et provinciales des CPA feront la promotion du nouveau titre de CPA. L'utilisation exclusive des titres d'origine après l'unification sera conforme aux lois et aux ententes de fusion provinciales.

3 Maintien des droits acquis, sans élargissement

- Dans le cadre de l'unification, tous les droits acquis des membres, tels que celui d'exercer l'expertise comptable (comptabilité publique) et ceux conférés en vertu d'un accord de reconnaissance mutuelle, seront protégés sans qu'il en soit octroyé de nouveaux.
- La nouvelle organisation de CPA négociera au nom de tous les membres la conclusion de nouveaux accords de reconnaissance mutuelle.
- Un membre qui, avant la fusion, n'était pas autorisé à travailler dans un domaine d'exercice réservé tel que l'audit sera tenu de réussir les programmes provinciaux requis pour y être autorisé après la fusion.

4 Agrément

La nouvelle organisation des CPA établira un programme d'agrément s'inspirant des forces des programmes existants, qui sera reconnu par les membres, les autorités de réglementation, les grandes organisations comptables du monde et les milieux d'affaires comme étant à tout le moins aussi rigoureux que tous les programmes existants. On trouvera des renseignements détaillés sur le programme d'agrément en cours d'élaboration sur le site www.CPACanada.ca et sur les sites des organismes nationaux.



La nouvelle organisation des CPA établira un programme d'agrément s'inspirant des forces des programmes existants, qui sera à tout le moins aussi rigoureux que les programmes existants.

VOICI LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME D'AGRÉMENT DES CPA CANADIENS

- Une grille de compétences des CPA sera conçue afin de répondre aux besoins des entreprises, du secteur public et des cabinets.
- Un diplôme universitaire de premier cycle et des cours préalables spécifiques en administration et en comptabilité seront exigés aux fins de l'admission au programme de formation professionnelle.
- Un programme de formation professionnelle de deuxième cycle sera élaboré au niveau national et diffusé au niveau provincial ou régional. Ses principales composantes seront :
 - des examens individuels et des évaluations en équipe tout au long du programme,
 - un examen de synthèse final de plusieurs jours,
 - une expérience pratique rigoureuse permettant l'acquisition des compétences CPA pertinentes et soumise à un contrôle qualité de la part de la profession.
- Le programme respectera, voire dépassera, toutes les normes de formation, d'évaluation et d'expérience pratique établies par l'International Federation of Accountants.
- Le programme respectera, voire dépassera, les exigences aux fins des accords de reconnaissance mutuelle actuels et futurs.
- Des programmes passerelles permettront aux candidats de satisfaire aux exigences en matière de diplôme et de cours préalables pour l'admission au programme de formation professionnelle, qui sera ainsi accessible aux candidats provenant du marché du travail et de l'étranger et à ceux ne possédant pas de diplôme en administration.

Afin de satisfaire à la diversité des besoins des employeurs et des clients, un programme distinct sera élaboré à l'intention des personnes qui aspirent à faire carrière comme professionnel comptable sans devenir CPA. Ce programme sera assorti d'exigences distinctes en matière d'admission, de formation et d'évaluation. Des passerelles vers les volets pertinents du programme intégral d'agrément CPA seront élaborées.

5 Un titre unique et des spécialités

- Comme dans d'autres professions telles que la médecine et le droit, des programmes de spécialisation postagrément seront élaborés pour offrir aux CPA la possibilité de rehausser leur expertise et de faire progresser leur carrière.
- Un certain nombre de spécialités postagrément seront envisagées, par exemple la fiscalité, la juricomptabilité, la gestion stratégique et la comptabilité du secteur public.

6 Valorisation de la marque CPA

- Tôt dans le processus de transition, tous les efforts de valorisation de la marque seront focalisés sur le titre de CPA. Les titres d'origine ne feront l'objet d'aucune nouvelle campagne de promotion.

La nouvelle profession adoptera le titre canadien de «comptable professionnel agréé» (CPA).



Des programmes de spécialisation postérieurs à l'agrément seront élaborés pour offrir aux CPA la possibilité de rehausser leur expertise et de faire progresser leur carrière.

7 Code de déontologie et réglementation communs, et exercice de l'expertise comptable

- Un nouveau cadre réglementaire commun fondé sur les meilleures pratiques des organisations existantes, y compris les règles de déontologie, les processus d'inspection professionnelle, les processus disciplinaires et un régime efficace et cohérent à l'échelle nationale d'octroi du droit d'exercice de l'expertise comptable sera élaboré.
- La nouvelle organisation nationale des CPA aura la responsabilité du soutien des activités de normalisation de la profession.

8 Activités et gouvernance fusionnées

- Le fonctionnement des organisations participantes sera unifié, au niveau provincial et au niveau national.
- Les nouvelles organisations provinciales et nationale unifiées seront supervisées par de nouveaux conseils d'administration constitués de représentants de chacune des organisations participantes.
- Des mécanismes de protection des droits actuels des membres (par exemple les droits découlant d'accords de reconnaissance mutuelle) seront prévus.
- Il incombera aux organisations de chaque ressort territorial de s'assurer que le législateur adopte les dispositions requises pour le regroupement des activités et l'adoption du nouveau titre de CPA. Ces organisations travailleront de concert pour obtenir les modifications nécessaires.

MAÎTRES DE NOTRE DESTINÉE DANS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL EN RAPIDE ÉVOLUTION



L'unification de la profession est une réponse stratégique à la transformation rapide de l'environnement et aux risques et opportunités qui en résultent pour la profession comptable canadienne.

Au Canada

- Les comptables travaillent de plus en plus dans les mêmes domaines d'exercice, mais ils sont soumis à des processus d'admission, des codes de déontologie, des régimes d'inspection et des processus disciplinaires différents qui relèvent de 40 instances dirigeantes différentes.
- À l'invitation du gouvernement, les trois ordres du Québec ont convenu de s'unir sous la bannière de «comptable professionnel agréé».
- L'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) du Royaume-Uni, qui met en œuvre une stratégie d'expansion mondiale offensive dont le Canada est une cible, conteste devant les tribunaux les droits d'utilisation exclusive de l'expression «comptable agréé» que le législateur reconnaît à la profession de CA au Canada.

Alliances mondiales et nouvelle donne sur la scène internationale

- En raison de la crise financière mondiale, les projecteurs sont braqués sur la réglementation de la profession comptable.
- Au Royaume-Uni, la Chambre des lords demande publiquement la fusion des six organisations comptables du pays, au motif que la fragmentation de la profession est inefficace.
- Le titre de CPA s'impose comme le titre comptable le plus répandu dans le monde. Il est porté par plus de comptables que tout autre titre et, à l'échelle mondiale, on dénombre deux fois plus de CPA que de CA.
- L'Institute of Chartered Accountants in England and Wales et l'ACCA ont tous deux déposé une demande de marque auprès de l'autorité européenne pour obtenir le contrôle de l'utilisation du titre de Chartered Professional Accountant (CPA).
- L'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) est passé à l'offensive pour étendre son empreinte mondiale et ouvre des centres d'examen CPA à l'extérieur des États-Unis. De plus, l'AICPA et le Chartered Institute of Management Accountants (CIMA) du Royaume-Uni ont annoncé la création conjointe d'un nouveau titre mondial en comptabilité de management.
- De plus en plus, d'autres organisations comptables nationales et régionales nouent elles aussi des alliances officielles pour accroître leur force, leur importance et leur influence individuelles et collectives. À titre d'exemples, citons la Global Accounting Alliance et l'Edinburgh Group.



Le titre de CPA s'impose comme le titre comptable le plus répandu dans le monde.



Une voix cohésive s'appuyant sur la force du nombre fera en sorte que la profession comptable canadienne conserve une influence réelle sur les normalisateurs internationaux et autres organisations mondiales.

Les risques du maintien de la fragmentation de la profession

- Les pouvoirs publics pourraient nous imposer une réforme et en dicter les conditions.
- Nous pourrions être dans l'incapacité de réagir de façon efficace et efficiente aux interventions d'organisations ou d'alliances comptables étrangères actives au Canada.
- Si la profession ne s'unit pas, il est possible que deux des organisations existantes fusionnent, de sorte qu'elles pourraient renforcer leur position sur le marché au détriment de la troisième organisation.
- L'utilisation du titre de CPA pourrait tomber sous le contrôle d'une ou de plusieurs des organisations canadiennes existantes, à l'exclusion des autres.
- À défaut de parler d'une voix forte et unique, nous risquons de perdre notre influence au pays et à l'international.

CE QUE SIGNIFIE L'UNIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS COMPTABLES



L'atteinte des quatre objectifs que vise l'unification présenterait les avantages suivants pour les membres :

- Positionner au mieux la profession pour assurer la protection du public grâce à un programme d'agrément commun et un ensemble unique de règles de déontologie et de normes professionnelles élevées.
- Rehausser et protéger la valeur du titre dans un environnement de plus en plus concurrentiel et mondialisé.
- Contribuer à la pérennité et à la prospérité de la profession comptable canadienne.
- Assurer une gouvernance efficace et efficiente de la profession comptable.

Nouveau titre, vaste expertise

- Les membres conserveront leur titre actuel et y ajouteront le titre de comptable professionnel agréé (CPA), qui deviendra le titre par excellence et la référence en affaires pour les comptables professionnels travaillant dans tous les secteurs de l'économie.
- Le titre de CPA canadien représentera une combinaison unique d'expertise dans tous les domaines de la comptabilité, notamment la comptabilité générale et la comptabilité de management, la certification et la fiscalité. Il deviendra une référence mondiale dans les domaines de la gestion financière et stratégique, du leadership en entreprise et des compétences en audit et en certification.
- Des mesures seront prises pour que les membres aient accès à des programmes de spécialisation postagrément.

S'assurer le droit d'utiliser le titre mondial par excellence

- L'arrimage au titre comptable mondial le plus reconnu est le moyen le plus sûr de protéger à long terme la valeur du titre de la profession canadienne.
- Le regroupement sous la bannière de comptable professionnel agréé nous arrime à la fois aux titres de CA et de CPA, dans la perspective où l'un et/ou l'autre s'imposeraient à l'échelle mondiale.
- Les accords de reconnaissance mutuelle avec les organisations de CA, de CPA et autres les plus en vue sur la scène mondiale seront maintenus et d'autres seront conclus, ce qui facilitera la mobilité des membres à l'échelle mondiale.



Processus de réglementation communs

- Un nouveau programme d'agrément commun ainsi qu'un ensemble unique de normes professionnelles élevées, un code de déontologie, un processus d'inspection professionnelle et un processus disciplinaire communs permettront de créer des assises solides pour la profession unifiée, ainsi que de gagner en efficience et en efficacité.
- Une plus grande harmonisation accroîtra la confiance des employeurs et du grand public envers la profession.
- Un cadre réglementaire commun favorisera la mobilité interterritoriale de tous les membres.

Efficiences et économies d'échelle

- L'unification complète de la profession canadienne ramènera le nombre d'instances dirigeantes de 40 à 14, ce qui simplifiera considérablement le fonctionnement et la gouvernance tout en réduisant la confusion sur le marché.
- Les sommes affectées au marketing seront utilisées plus efficacement puisqu'elles serviront à promouvoir les intérêts de tous les CPA.
- Les gains résultant d'une plus grande efficience pourront être réinvestis pour :
 - améliorer les services aux membres, par exemple en matière de programmes de spécialisation postagrément et de perfectionnement professionnel;
 - créer de nouveaux produits permettant d'enrichir les prestations et les objectifs de carrière des membres;
 - assurer l'émergence de communautés d'intérêts et le réseautage dans les multiples secteurs d'activité des membres.

Une organisation puissante parlant d'une même voix

- Une voix unique parlant au nom de quelque 170 000 membres au Canada permettra une meilleure représentation des intérêts de ceux-ci dans les dossiers nationaux en matière de politiques, de législation et de réglementation qui touchent la profession comptable.
- Une voix cohésive s'appuyant sur la force du nombre fera en sorte que la profession comptable canadienne conserve une influence réelle sur les normalisateurs internationaux et autres organisations mondiales.
- Une organisation unifiée sera plus puissante et plus efficace face aux alliances mondiales et à l'internationalisation croissante d'autres organisations.

PROCHAINES ÉTAPES

La réglementation de la profession comptable étant, au Canada, de compétence provinciale, les décisions ayant trait aux propositions de fusion ultérieures seront prises au palier provincial. Veuillez communiquer avec l'instance compétente dans votre province ou région pour en savoir plus sur les prochaines étapes.

Pour en savoir plus, visitez notre site Web à
www.CPACanada.ca

